



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 1^{er} juillet 2025 à 18h30

le conseil communautaire de la communauté de communes « Marches du Velay - Rochebaron » légalement convoqué le 25 juin 2025, s'est réuni au siège communautaire sous la Présidence de Monsieur Xavier DELPY, Président.

ETAIENT PRESENTS :

DELPY Xavier, **Président** (avec pouvoir de REY-MANIFICAT Dominique)

PETIOT Christine (avec pouvoir de LAURANSON Marie-Pierre) – DUPLAIN Jocelyne (avec pouvoir de GAMEIRO Isabelle) – MONCHER Jean-Pierre (avec pouvoir de CHAMPEIX Jean-François) – TREVEYS Marc (avec pouvoir de PICHON Cécile) – MONTAGNON Jean-Philippe – PETIT Eric (avec pouvoir de DI VINCENZO Caroline)

Vice-Présidents,

LIOThIER Claudine (avec pouvoir de LAMBERT Céline) – PONCET André – BRUN Pierre (avec pouvoir de MAISONNEUVE Denise) – **Conseillers délégués,**

ARNAUD Sandrine – BLANGARIN Catherine – BONNEFOY Christian – BORY René – BOURGIN-BAREL Paul – BRAYE Yves – BRUN Adeline – DECROIX Vincent (avec pouvoir de GIRAUDON Jean-Pierre) – DEFOUR Anne (avec pouvoir de MICHEL-DÉLÉAGE Christelle) – FAVIER Christianne – GERPHAGNON Antoine – GESSEN Jeanine – GUILLLOT Françoise – LARDON Pierre – LYONNET Jean-Paul (avec pouvoir de JAMON Luc) – MANGIARACINA Annie (avec pouvoir de SABOT Nicolas) – ROUCHOUSE Didier – SAEZ Alain (avec pouvoir de JOLIVET Guy) – VÉROT Guy, **conseillers communautaires titulaires**, CHARRIAL Thierry **conseiller communautaire suppléant**, formant la majorité des conseillers communautaires.

ETAIENT ABSENTS – EXCUSÉS : JOLIVET Guy (pouvoir donné à SAEZ Alain) – REY-MANIFICAT Dominique (pouvoir donné à DELPY Xavier) – COLLANGE Christian remplacé par CHARRIAL Thierry son suppléant – CHAMPEIX Jean-François (pouvoir donné à MONCHER Jean-Pierre) – DI VINCENZO Caroline (pouvoir donné à PETIT Eric) – GAMEIRO Isabelle (pouvoir donné à DUPLAIN Jocelyne) – GIRAUDON Jean-Pierre (pouvoir donné à DECROIX Vincent) – JAMON Luc (pouvoir donné à LYONNET Jean-Paul) – LAMBERT Céline (pouvoir donné à LIOThIER Claudine) – LAURANSON Marie-Pierre (pouvoir donné à PETIOT Christine) – MAISONNEUVE Denise (pouvoir donné à BRUN Pierre) – MICHEL-DÉLÉAGE Christelle (pouvoir donné à DEFOUR Anne) – PICHON Cécile (pouvoir donné à TREVEYS Marc) – SABOT Nicolas (pouvoir donné à MANGIARACINA Annie)

ETAIENT ABSENTS : RIFFARD Patrick – PAULET Karine.

Mme Claudine LIOThIER est élue secrétaire de séance.



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° CCMVR25-07-01-25

EAU-ASSAINISSEMENT

Objet : Contrôle des branchements privés au réseau assainissement collectif en cas de vente immobilière – Modification de la délibération n°CCMVR25-01-07-11 du 7 janvier 2025

Rapporteur : Le Vice-Président, Jean-Philippe MONTAGNON

Vu l'arrêté préfectoral n° BCTE/2023/147 18 décembre 2023 constatant le transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron (CCMVR) à compter du 1er janvier 2025 ; cette compétence prévoit au titre de l'assainissement collectif, la mission de « contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites ».

Vu la délibération n°CCMVR25-01-07-11 du 7 janvier 2025 relative aux tarifs et modalités d'application du contrôle des branchements privés au réseau assainissement collectif en cas de vente immobilière

Considérant que le contrôle d'un bien immobilier intégré à un ensemble immobilier dont la collecte des eaux usées et eaux pluviales est réalisée de manière collective par des réseaux privés n'est pas pertinent au titre de la connaissance des réseaux privé.

Au vu de ces éléments, le Vice-Président rappelle que le contrôle de conformité lors des mutations immobilières sont obligatoires mais qu'il convient d'en exclure les appartements, maison individuelle dans lotissement privé, mobil home dans camping...).

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité,

- **VALIDE** la modification des modalités d'application de la délibération n°CCMVR25-01-07-11 du 7 janvier 2025 relative notamment au contrôle des branchements privés au réseau assainissement collectif en cas de vente immobilière à savoir exclure les appartements, maison individuelle dans lotissement privé, mobil home dans camping des contrôles de conformité.
- **CHARGE** le Président pour la bonne exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres :

En exercice : 45

Présents ou représentés : 43

Votants : 43

Le Président

Xavier DELPY
Marches du Velay Rochebaron

La secrétaire de séance

Claudine LIOTHIER.

Fait à Monistrol sur Loire, le 1^{er} juillet 2025